

1. Critères légaux*

- Etre âgé de 18 ans au moins, jouir de ses droits civiques et politique, n'être dans aucun cas legal d'incapacite
- Être chef d'entreprise, pilote de l'aéronautique civile, capitaine de la marine marchande ou pilote maritime d'un port de la circonscription, commerçant, ou représentant d'une entreprise : c'est-à-dire exercer dans l'entreprise soit des fonctions de président-directeur général, de président ou de membre du conseil d'administration, de directeur général, de président ou de membre du directoire, de président du conseil de surveillance, de gérant, de président ou de membre du conseil d'administration ou de directeur d'un établissement public à caractère industriel et commercial, soit, à défaut et pour les représenter à titre de mandataire, des fonctions impliquant des responsabilités de direction commerciale, technique ou administrative de l'entreprise ou de l'établissement.
- Etre inscrit sur les listes électorales consulaires de la circonscription correspondante, relevant d'une entreprise ou d'un établissement immatriculé depuis deux ans au moins au registre du commerce et des sociétés.
- Ne pas avoir été condamné à l'une des peines, déchéances ou sanctions prévues par l'article L. 6 du code électoral ou par une décision de faillite personnelle ou une mesure d'interdiction ou de déchéance du livre VI du Code de commerce ou la loi n° 67-653 du 13 juillet 1967 ou à une interdiction d'exercer une activité commerciale ou industrielle
- Ne pas avoir été condamné à des peines, déchéances ou sanctions prononcées en vertu de législations étrangères

2. Critères syndicaux

- Avoir fait acte de candidature par écrit auprès de l'UPE 13, dans les délais impartis, en joignant l'ensemble des pièces et attestations demandées
- S'il n'est pas le représentant légal de l'entreprise, être désigné par le représentant légal ou le conseil d'administration de l'entreprise pour exercer cette fonction
- Etre signataire de la charte d'engagement des candidats aux élections des Chambres de commerce établie par l'UPE 13
- Etre proposé par une fédération professionnelle à jour de sa cotisation auprès de l'UPE 13, ou proposé directement par cette dernière
- Par sa société, être adhérent direct ou indirect de l'UPE 13 à jour d'une cotisation représentative de la réalité économique de l'entreprise, ou le cas échéant de l'ensemble des entreprises, dont il relève
- Avoir des qualités propres : moralité, motivation, disponibilité, expérience, compétence, sens de l'entreprise
- Etre représentatif d'une profession et de la catégorie (branche et taille d'entreprise) dans laquelle le candidat se présente
- Justifier d'un engagement, d'un militantisme et d'une expérience syndicale forts
- Avoir une disponibilité d'au moins 3 journées par mois pour l'exercice du mandat en sus des journées de formation et du temps passé en réunions techniques du groupe UPE 13

Pour les membres élus sortants :

- Ne pas avoir déjà exercé plus de 3 mandats, consécutifs ou non, de membre élu ou associé
- Avoir fait preuve d'une disponibilité suffisante pour assurer l'ensemble des obligations découlant du mandat de membre élu (notamment participation aux séances plénières et commissions), et justifier l'exercice de responsabilités effectives
- Avoir été adhérent, à jour d'une cotisation représentative de la réalité économique de l'entreprise, ou le cas échéant de l'ensemble des entreprises dont il relève, pendant l'ensemble de son ou de ses mandats précédents
- Avoir fait preuve de son militantisme et du respect des valeurs portées par l'UPE 13 pendant son ou ses mandats précédents
- Avoir veillé au respect de la répartition des compétences et missions entre la Chambre de Commerce et Industrie, l'UPE 13 et les entreprises pendant son ou ses mandats précédents

Le candidat est informé de ce que sa candidature sera soumise à un processus de sélection prenant en compte de multiples facteurs dont la cohérence des listes présentées par l'UPE 13 dans les CCI du département.

**Les critères présentés ci-dessous sont une reformulation du Code de Commerce auquel il convient de se référer pour toute analyse de la candidature.*